

Points de vigilance au remplissage des dossiers de liquidation

| | |
|--|--|
| <p>Pièces justificatives</p> | <p>- Se limiter strictement à la liste donnée par l'application. Elle dépend de la nature du dossier. Toutefois, le gestionnaire retraite de la CNRACL peut demander des pièces complémentaires.</p> |
| <p>Onglet Agent</p> | |
| <p>Page « Identification »</p> | <p>- Saisie du nom d'usage → l'onglet « bénéficiaire » sera alimenté automatiquement. - Dernier jour payé → la date d'effet de la pension sera déterminée automatiquement.</p> |
| <p>Page « Union »</p> | <p>- Le conjoint est-il inapte à l'exercice d'une profession quelconque ? <i>La réponse a une incidence sur le motif de départ et éventuellement sur l'année de référence.</i></p> |
| <p>Rubrique « Enfants »</p> | <p>- Renseigner précisément la période à charge. - Pour les pensions de réversion, renseigner également les périodes à charge du conjoint.</p> |
| <p>Page « Autre »</p> <p>Questions sur les droits d'option suite aux réformes statutaires</p> <p>Voir l'aide en ligne E-services et les articles sur le site de la CNRACL https://www.cnracle.retraites.fr/em-employeur/demande-de-pension/depart-anticipe/statuts-particuliers-et-droit-doption-des-infirmiers-des-personnels-paramedicaux-et-des-cadres-de-sante</p> | <p>- L'agent présente-t-il une incapacité permanente au moins égale à 50% ? <i>La réponse a une incidence sur une éventuelle décote.</i></p> <p>- L'agent est-il un Surveillant des services médicaux reclassé entre le 01/01/2002 et le 31/12/2003 dans le grade de Cadre de santé ?</p> <p>- L'agent avait-il 15 ans de services ou plus classés en catégorie active lorsqu'il a été nommé dans le grade de Cadre de santé ?</p> <p>- L'agent est-il un cadre de santé classé en extinction le 29/12/2012 (FPH) ou le 01/04/2016 (FPT) ?</p> <p>- L'agent hospitalier est-il reclassé par option</p> <ul style="list-style-type: none"> o Manipulateur... o Infirmier(ère).... o <p><i>La réponse aux 4 questions ci-dessus a une incidence sur la date d'ouverture du droit et sur la limite d'âge.</i></p> |
| <p>Onglet Carrière</p> | |
| <p>Page « Services CNR »</p> | <p>- Saisir les congés maternité. <i>La saisie a une importance sur l'attribution de la bonification pour enfants.</i></p> |
| | <p>- Déclarer les congés de maladie. <i>A une incidence pour les départs au motif « carrière longue ».</i></p> <p>- Tous les congés de maladie doivent être saisis. Les congés de maladie ordinaire (CMO) doivent obligatoirement être distingués des périodes d'activité dans l'onglet « Carrière » - « Services CNR ». De plus, sur le plan réglementaire, la saisie des CMO à ½ traitement est indispensable en présence de NBI sur la même période pour le calcul des points perçus.</p> |
| | <p>- Dans la rubrique « Modalité d'exercice » sélectionner la bonne modalité en distinguant notamment les périodes de temps partiel et de <u>temps partiel de droit pour enfants</u>. <i>La saisie a une incidence sur le calcul de la pension pour le temps partiel de droit pour enfants nés après 2004.</i></p> |
| <p>Page « Services Militaires »</p> | <p>- Déclarer tous les services militaires, même s'ils sont rémunérés.</p> |
| <p>Page « Synthèse Carrière »</p> | <p>- La consultation de cette page en fin de saisie vous permet de vérifier les interruptions de périodes, notamment pour les intercommunaux, et les chevauchements de périodes.</p> |

| Onglet Situation indiciaire | |
|--|---|
| Situation indiciaire | <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier si le grade et l'indice alimentés par l'application sont conformes aux décisions. - Indiquer les dates de nomination dans chacune des 2 situations (antérieure à la radiation des cadres et au jour de la radiation des cadres). Ces deux dates d'effet doivent être différentes. |
| Onglet Bénéficiaire | |
| Rubriques « coordonnées postales » Rubrique « moyen financier » | <ul style="list-style-type: none"> - Indiquer le représentant légal pour les enfants mineurs issus d'une union (pensions de réversion). <i>Cette saisie a une incidence sur la demande de pension de réversion où doit figurer ce représentant légal.</i> - Saisir le nom du (ou des) titulaire(s) du compte. |
| Rubrique autres informations | <ul style="list-style-type: none"> - Information « non imposable » importante pour les retenues sur pension : joindre l'avis d'imposition de l'année N-2. - Information « régime spécial » = oui, <u>uniquement si régime spécial</u>. <i>Cette information est importante pour le paiement de la pension.</i> |
| Edition du décompte provisoire | |
| Décompte provisoire | Il vous permet de vérifier si toutes les données ont bien été prises en compte. |
| Edition de la demande | |
| Signature de la demande | <p>Avant de signer, l'agent doit vérifier l'exactitude des informations, notamment les références bancaires.</p> <p>L'agent doit signer la demande de pension en noir.</p> |

Consultez à tout moment l'aide en ligne présente sur chaque page de chaque onglet, accessible par le bouton  situé en haut à droite.

Mise à jour septembre 2019